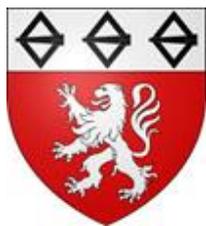


CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un Conseil Municipal des Jeunes sert à :

- ✓ vous donnez la parole : en connaissant et appliquant les règles et les devoirs pour administrer une ville
- ✓ réaliser vos projets : en connaissant les possibilités économiques et matérielles pour mettre en œuvre ces projets
- ✓ être à l'écoute des autres en respectant les différents points de vue
- ✓ confronter ses idées et développer l'esprit de communication
- ✓ définir des politiques adaptées à vos besoins
- ✓ élaborer des projets collectifs et les mettre en œuvre
- ✓ appréhender la notion de budget
- ✓ découvrir le fonctionnement des services publics et celui d'une mairie

L'engagement des candidats, leurs droits et leurs devoirs :

- ✓ Les conseillers élus sont les porte-paroles de **tous** les jeunes
- ✓ Ils participent activement à l'information et à l'expression des jeunes de la commune

Leur rôle :

- Représenter tous les jeunes de la commune et instituer le dialogue entre les élus et jeunes
- Faire part aux autres membres de toute idée ou problème dont il pourrait avoir connaissance

Investissement personnel :

- Le conseiller municipal jeune doit respecter ses engagements : assiduité aux réunions, disponibilité, sérieux

Attitude personnelle et comportement :

- Chaque conseiller doit écouter et être écouté
- Il doit respecter l'autre, ses différences d'idées, son temps de parole
- Il doit pouvoir exprimer ses idées

Politesse et courtoisie :

- Le conseiller municipal jeune doit être poli envers les autres, jeunes et adultes
- En cas d'absence, le conseiller municipal jeune doit prévenir dès que possible l'adulte référent « Conseil Municipal des Jeunes » [Cédric FRADELLA (0616751300)]

L'organisation générale du Conseil Municipal des Jeunes

- ✓ Le mandat des conseillers est fixé à 2 ans
- ✓ Les conseillers élisent un/une président/e et deux vices présidents/es
- ✓ Le Conseil Municipal des Jeunes est sous l'autorité du Maire, de l'Adjoint Référent/e et du Conseil Municipal
- ✓ Il est animé par l'Adjoint au Maire, à savoir Cédric FRADELLA

Les réunions :

Le Conseiller Municipal des Jeunes s'engage à participer assidûment aux réunions des Commissions